

Plan de gestion de données : quand et comment le transmettre ?

Cas de l'ANR et du programme cadre Horizon Europe

De quoi parle-t-on ?

Le Plan de Gestion de Données, abrégé PGD ou DMP (Data Management Plan), est un document permettant d'expliquer comment sont créées, collectées, gérées, stockées et partagées les données dans le cadre d'un projet de recherche ([En savoir plus](#)).

Bien qu'inscrit dans un objectif de science ouverte, le PGD doit **décrire l'ensemble des données** utilisées dans le cadre du projet de recherche, **qu'elles soient ouvertes ou non**.

Considéré comme un **livrable à part entière**, il doit être **mis à jour régulièrement** au cours du projet, et transmis aux financeurs à **différentes échéances**.

Les exigences de l'ANR

Quand ?

- **Version initiale** dans les 6 premiers mois (à compter de la date de démarrage scientifique du projet),
- **Version intermédiaire** mise à jour lors de l'évaluation à mi-parcours (pour les projets de plus de 30 mois financés avant 2024),
- **Version finale** complète à la fin du projet.

Les dates de ces échéances sont consultables :

- dans la convention de financement,
- dans l'acte attributif de financement,
- dans le système d'information de l'ANR ([SIM](#)).

Comment ?

Via le système d'information de l'ANR ([SIM](#)).

Quel modèle ?

Modèle « [Science Europe : modèle structuré](#) ».

Les exigences du programme cadre Horizon Europe

Liste *non exhaustive* des programmes financés : European Research Council (ERC), Actions Marie Skłodowska Curie (MSCA), European Innovation Council (EIC).

Quand ?

- **Version initiale** dans les 6 premiers mois (à compter de la signature de la convention de subvention),
- **Version actualisée** mise à jour en cours de projet (pour les projets de plus de 12 mois),
- **Version finale** complète à la fin du projet.

Comment ?

Via le [portail européen Funding & Tenders](#).

Quel modèle ?

Deux modèles au choix :

- Modèle [Horizon Europe](#) (V1.1 du 01.04.2022).
- Modèle « [Science Europe : modèle structuré](#) ».

→ Outil de rédaction de plans de gestion de données en ligne : 

Attention

Si des **accords de consortium** ont été établis dans le cadre du projet, et qu'ils définissent des **conditions particulières en matière de gestion des données**, celles-ci doivent être abordées dans le plan de gestion de données (Ex. propriété des données, règles de confidentialité, propriété intellectuelle...).